

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de LONGAGES 213 - Commune de LONGAGES 213 (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21310303900011

POSTE COMPTABLE : Trésorerie de Carbonne

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : Commune de LONGAGES 213 (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	19
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	21
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	22

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	23
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	24
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	25
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	29
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	30
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	31
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	32
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	34
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	36
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	39
D2 - Arrêté et signatures	40

Commune de LONGAGES 213 - Commune de LONGAGES 213 - BP - 2021

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 31303	Commune de LONGAGES 213 Commune de LONGAGES 213	BP 2021
----------------------------	--	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	3116
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	60
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
COMMUNAUTE DES COMMUNES DU VOLVESTRE	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
761127,00			

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0,00	724,00
2	Produit des impositions directes/population	0,00	397,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0,00	896,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	0,00	292,00
5	Encours de dette/population	494,87	720,00
6	DGF/population	0,00	150,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,0000	0,5000
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0,0000	0,8920
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,0000	0,3260
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,0000	0,8000

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) budgétaires .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 591 461,39	2 388 788,93

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 202 672,46

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	2 591 461,39	2 591 461,39
--	---------------------	---------------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 276 731,58	980 038,84

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	4 514,97	141 681,52
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 159 526,19

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 281 246,55	1 281 246,55
---	---------------------	---------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	3 872 707,94	3 872 707,94
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	660 128,07	0,00	675 301,00	675 301,00	675 301,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 397 580,78	0,00	1 168 455,00	1 168 455,00	1 168 455,00
014	Atténuations de produits	13 509,00	0,00	13 509,00	13 509,00	13 509,00
65	Autres charges de gestion courante	195 734,43	0,00	256 821,00	256 821,00	256 821,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 266 952,28	0,00	2 114 086,00	2 114 086,00	2 114 086,00
66	Charges financières	74 162,69	0,00	83 045,00	83 045,00	83 045,00
67	Charges exceptionnelles	700,00	0,00	20 500,00	20 500,00	20 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		5 200,00	5 200,00	5 200,00
022	Dépenses imprévues	0,00		160 000,00	160 000,00	160 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 341 814,97	0,00	2 382 831,00	2 382 831,00	2 382 831,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	299 840,86		200 000,00	200 000,00	200 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	8 630,39		8 630,39	8 630,39	8 630,39
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		308 471,25		208 630,39	208 630,39	208 630,39
TOTAL		2 650 286,22	0,00	2 591 461,39	2 591 461,39	2 591 461,39

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 591 461,39
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	130 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	216 000,00	0,00	251 100,00	251 100,00	251 100,00
73	Impôts et taxes	999 636,75	0,00	1 090 751,00	1 090 751,00	1 090 751,00
74	Dotations et participations	1 031 449,00	0,00	961 935,93	961 935,93	961 935,93
75	Autres produits de gestion courante	39 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
Total des recettes de gestion courante		2 416 085,75	0,00	2 388 786,93	2 388 786,93	2 388 786,93
76	Produits financiers	1,88	0,00	2,00	2,00	2,00
77	Produits exceptionnels	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 420 087,63	0,00	2 388 788,93	2 388 788,93	2 388 788,93
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	17 260,79		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		17 260,79		0,00	0,00	0,00
TOTAL		2 437 348,42	0,00	2 388 788,93	2 388 788,93	2 388 788,93

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	202 672,46
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 591 461,39
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	208 630,39
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	8 155,40	0,00	55 232,00	55 232,00	55 232,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 525 173,90	4 514,97	948 558,03	948 558,03	953 073,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 533 329,30	4 514,97	1 003 790,03	1 003 790,03	1 008 305,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	47 397,86	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	7 590,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	234 689,40	0,00	225 781,00	225 781,00	225 781,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	7 239,21		36 160,55	36 160,55	36 160,55
	Total des dépenses financières	296 916,47	0,00	261 941,55	261 941,55	261 941,55
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 830 245,77	4 514,97	1 265 731,58	1 265 731,58	1 270 246,55
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	17 260,79		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	11 000,00		11 000,00	11 000,00	11 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	28 260,79		11 000,00	11 000,00	11 000,00
	TOTAL	1 858 506,56	4 514,97	1 276 731,58	1 276 731,58	1 281 246,55

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 281 246,55
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	850 654,44	0,00	398 739,71	398 739,71	398 739,71
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	59 280,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 259 934,44	0,00	398 739,71	398 739,71	398 739,71
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	278 630,87	0,00	160 172,00	160 172,00	160 172,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	126 412,08	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	141 681,52	0,00	0,00	141 681,52
165	Dépôts et cautionnements reçus	470,00	0,00	1 496,74	1 496,74	1 496,74
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	405 512,95	141 681,52	361 668,74	361 668,74	503 350,26
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 665 447,39	141 681,52	760 408,45	760 408,45	902 089,97
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	299 840,86		200 000,00	200 000,00	200 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	8 630,39		8 630,39	8 630,39	8 630,39
041	Opérations patrimoniales (4)	11 000,00		11 000,00	11 000,00	11 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	319 471,25		219 630,39	219 630,39	219 630,39

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	1 984 918,64	141 681,52	980 038,84	980 038,84	1 121 720,36

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	159 526,19
--	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 281 246,55
---	--------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	208 630,39
--	------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	675 301,00		675 301,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 168 455,00		1 168 455,00
014	Atténuations de produits	13 509,00		13 509,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	256 821,00		256 821,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	83 045,00	0,00	83 045,00
67	Charges exceptionnelles	20 500,00	0,00	20 500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	5 200,00	8 630,39	13 830,39
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	160 000,00		160 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		200 000,00	200 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		2 382 831,00	208 630,39	2 591 461,39

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 591 461,39
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	225 781,00	0,00	225 781,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	55 232,00	0,00	55 232,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	953 073,00	11 000,00	964 073,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	36 160,55		36 160,55
Dépenses d'investissement – Total		1 270 246,55	11 000,00	1 281 246,55

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 281 246,55
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	50 000,00		50 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	251 100,00		251 100,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	1 090 751,00		1 090 751,00
74	Dotations et participations	961 935,93		961 935,93
75	Autres produits de gestion courante	35 000,00	0,00	35 000,00
76	Produits financiers	2,00	0,00	2,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		2 388 788,93	0,00	2 388 788,93

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	202 672,46
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 591 461,39
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	160 172,00	0,00	160 172,00
13	Subventions d'investissement	540 421,23	0,00	540 421,23
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	1 496,74	0,00	1 496,74
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	11 000,00	11 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		8 630,39	8 630,39
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		200 000,00	200 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		702 089,97	219 630,39	921 720,36

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	159 526,19
--	-------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	200 000,00
-----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 281 246,55
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	660 128,07	675 301,00	675 301,00
60223	Fournitures des ateliers municipaux	0,00	18 000,00	18 000,00
60228	Autres fournitures consommables	613,88	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	16 200,00	22 000,00	22 000,00
60612	Energie - Electricité	90 000,00	91 585,00	91 585,00
60613	Chauffage urbain	27 000,00	20 000,00	20 000,00
60621	Combustibles	0,00	5 000,00	5 000,00
60622	Carburants	18 508,23	13 836,00	13 836,00
60623	Alimentation	152 000,00	180 000,00	180 000,00
60624	Produits de traitement	200,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	1 500,00	1 500,00	1 500,00
60631	Fournitures d'entretien	33 261,39	20 000,00	20 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	40 302,62	10 000,00	10 000,00
60633	Fournitures de voirie	10 000,00	3 000,00	3 000,00
60636	Vêtements de travail	1 500,00	9 600,00	9 600,00
6064	Fournitures administratives	5 229,80	5 000,00	5 000,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	5 300,00	7 400,00	7 400,00
6067	Fournitures scolaires	24 650,00	22 000,00	22 000,00
6068	Autres matières et fournitures	3 853,97	2 300,00	2 300,00
611	Contrats de prestations de services	20 840,00	18 000,00	18 000,00
6135	Locations mobilières	37 000,00	40 000,00	40 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	7 477,04	3 600,00	3 600,00
615231	Entretien, réparations voiries	3 360,00	0,00	0,00
61524	Entretien bois et forêts	3 500,00	12 500,00	12 500,00
61551	Entretien matériel roulant	15 000,00	13 000,00	13 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	7 108,00	5 500,00	5 500,00
6156	Maintenance	34 320,00	33 000,00	33 000,00
6161	Multirisques	18 742,69	19 000,00	19 000,00
6182	Documentation générale et technique	531,65	600,00	600,00
6184	Versements à des organismes de formation	3 000,00	6 000,00	6 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	700,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	3 000,00	7 000,00	7 000,00
6228	Divers	2 100,00	300,00	300,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00	1 000,00	1 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	13 000,00	20 000,00	20 000,00
6236	Catalogues et imprimés	5 000,00	7 680,00	7 680,00
6247	Transports collectifs	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6256	Missions	500,00	300,00	300,00
6257	Réceptions	47,40	300,00	300,00
6261	Frais d'affranchissement	4 500,00	5 000,00	5 000,00
6262	Frais de télécommunications	15 000,00	20 000,00	20 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 500,00	2 000,00	2 000,00
6288	Autres services extérieurs	18 281,40	18 500,00	18 500,00
63512	Taxes foncières	11 000,00	9 000,00	9 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	300,00	300,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 397 580,78	1 168 455,00	1 168 455,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	44 321,44	3 755,00	3 755,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	12 292,06	14 000,00	14 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	2 000,84	2 500,00	2 500,00
6411	Personnel titulaire	684 182,55	590 000,00	590 000,00
6413	Personnel non titulaire	159 661,11	160 000,00	160 000,00
64162	Emplois d'avenir	16 553,74	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	28 279,72	13 700,00	13 700,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	133 035,99	128 000,00	128 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	149 306,12	150 000,00	150 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	8 307,04	8 200,00	8 200,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	67 549,22	53 500,00	53 500,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	3 984,00	4 000,00	4 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	984,25	500,00	500,00
6478	Autres charges sociales diverses	268,54	300,00	300,00
6488	Autres charges	86 854,16	40 000,00	40 000,00
014	Atténuations de produits	13 509,00	13 509,00	13 509,00
739221	FNGIR	13 509,00	13 509,00	13 509,00
65	Autres charges de gestion courante	195 734,43	256 821,00	256 821,00
6531	Indemnités	75 000,00	78 735,00	78 735,00
6533	Cotisations de retraite	3 171,52	3 340,00	3 340,00
6535	Formation	120,42	500,00	500,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 146,71	150,00	150,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6542	Créances éteintes	578,74	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	26 841,82	27 030,00	27 030,00
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	350,00	50,00	50,00
65548	Autres contributions	22 132,22	18 000,00	18 000,00
657348	Subv. fonct. Autres communes	4 100,00	3 116,00	3 116,00
657362	Subv. fonct. CCAS	0,00	25 000,00	25 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	62 291,00	100 600,00	100 600,00
65888	Autres	2,00	300,00	300,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		2 266 952,28	2 114 086,00	2 114 086,00
66	Charges financières (b)	74 162,69	83 045,00	83 045,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	74 162,69	83 045,00	83 045,00
67	Charges exceptionnelles (c)	700,00	20 500,00	20 500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	200,00	20 000,00	20 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	500,00	500,00	500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	5 200,00	5 200,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	5 200,00	5 200,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	160 000,00	160 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		2 341 814,97	2 382 831,00	2 382 831,00
023	Virement à la section d'investissement	299 840,86	200 000,00	200 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	8 630,39	8 630,39	8 630,39
6812	Dot. amort. et prov. Charges à répartir	8 630,39	8 630,39	8 630,39
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		308 471,25	208 630,39	208 630,39
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		308 471,25	208 630,39	208 630,39
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 650 286,22	2 591 461,39	2 591 461,39

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 591 461,39
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	130 000,00	50 000,00	50 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	130 000,00	50 000,00	50 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	216 000,00	251 100,00	251 100,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	1 100,00	1 100,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	20 000,00	10 000,00	10 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	196 000,00	240 000,00	240 000,00
73	Impôts et taxes	999 636,75	1 090 751,00	1 090 751,00
73111	Impôts directs locaux	824 183,00	922 731,00	922 731,00
73112	Cotisation sur la VAE	24 424,00	23 065,00	23 065,00
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	7 510,00	7 553,00	7 553,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	7 000,00	1 882,00	1 882,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	84 519,75	84 520,00	84 520,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	50 000,00	50 000,00	50 000,00
7336	Droits de place	2 000,00	1 000,00	1 000,00
74	Dotations et participations	1 031 449,00	961 935,93	961 935,93
7411	Dotation forfaitaire	335 694,00	337 380,00	337 380,00
74121	Dotation de solidarité rurale	320 806,00	348 910,00	348 910,00
74127	Dotation nationale de péréquation	96 085,00	94 114,00	94 114,00
74718	Autres participations Etat	754,00	754,00	754,00
7478	Participat° Autres organismes	71 590,00	59 227,93	59 227,93
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	106 000,00	106 000,00	106 000,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	7 289,00	8 288,00	8 288,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	6 426,00	7 262,00	7 262,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	62 805,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	24 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	39 000,00	35 000,00	35 000,00
752	Revenus des immeubles	39 000,00	35 000,00	35 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		2 416 085,75	2 388 786,93	2 388 786,93
76	Produits financiers (b)	1,88	2,00	2,00
761	Produits de participations	1,88	2,00	2,00
77	Produits exceptionnels (c)	4 000,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	4 000,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		2 420 087,63	2 388 788,93	2 388 788,93
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	17 260,79	0,00	0,00
791	Transferts charges de gestion courante	17 260,79	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		17 260,79	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 437 348,42	2 388 788,93	2 388 788,93

		+
RESTES A REALISER N-1 (10)		0,00
		+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)		202 672,46
		=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		2 591 461,39

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	8 155,40	55 232,00	55 232,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	1 668,00	2 000,00	2 000,00
2031	Frais d'études	6 487,40	50 400,00	50 400,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	2 832,00	2 832,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 525 173,90	948 558,03	948 558,03
2113	Terrains aménagés autres que voirie	48 000,00	75 456,00	75 456,00
2128	Autres agencements et aménagements	822,78	14 000,00	14 000,00
21311	Hôtel de ville	947 776,41	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	5 000,00	56 904,00	56 904,00
21318	Autres bâtiments publics	100 068,74	180 906,00	180 906,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	2 000,00	2 000,00
2151	Réseaux de voirie	226 673,40	272 400,00	272 400,00
2152	Installations de voirie	1 114,08	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	83 000,00	83 000,00
21571	Matériel roulant	36 000,00	24 000,00	24 000,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	10 337,00	18 000,00	18 000,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	12 467,78	98 520,00	98 520,00
2182	Matériel de transport	0,00	45 000,00	45 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	13 014,76	13 014,76
2184	Mobilier	76 686,81	39 990,27	39 990,27
2188	Autres immobilisations corporelles	60 226,90	25 367,00	25 367,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 533 329,30	1 003 790,03	1 003 790,03
10	Dotations, fonds divers et réserves	47 397,86	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	47 397,86	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	7 590,00	0,00	0,00
1332	Amendes de police transférables	7 590,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	234 689,40	225 781,00	225 781,00
1641	Emprunts en euros	234 689,40	225 781,00	225 781,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	7 239,21	36 160,55	36 160,55
Total des dépenses financières		296 916,47	261 941,55	261 941,55
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 830 245,77	1 265 731,58	1 265 731,58
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	17 260,79	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	17 260,79	0,00	0,00
4815	Charges liées à crise sanitaire Covid-19	17 260,79	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	11 000,00	11 000,00	11 000,00
21311	Hôtel de ville	11 000,00	11 000,00	11 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		28 260,79	11 000,00	11 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 858 506,56	1 276 731,58	1 276 731,58

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	4 514,97
-----------------------------------	-----------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 281 246,55
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

- (6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	850 654,44	398 739,71	398 739,71
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	146 949,00	146 949,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	9 000,00	9 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	850 654,44	162 276,00	162 276,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	2 555,71	2 555,71
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	65 959,00	65 959,00
1342	Amendes de police non transférable	0,00	12 000,00	12 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	350 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	350 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	59 280,00	0,00	0,00
21712	Terrains de voirie (mise à dispo)	59 280,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 259 934,44	398 739,71	398 739,71
10	Dotations, fonds divers et réserves	405 042,95	360 172,00	360 172,00
10222	FCTVA	0,00	90 732,00	90 732,00
10226	Taxe d'aménagement	278 630,87	69 440,00	69 440,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	126 412,08	200 000,00	200 000,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
1381	Subv non transf Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00
1382	Subv non transf Régions	0,00	0,00	0,00
1383	Subv non transf Départements	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	470,00	1 496,74	1 496,74
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		405 512,95	361 668,74	361 668,74
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 665 447,39	760 408,45	760 408,45
021	Virement de la sect° de fonctionnement	299 840,86	200 000,00	200 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	8 630,39	8 630,39	8 630,39
4815	Charges liées à crise sanitaire Covid-19	8 630,39	8 630,39	8 630,39
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		308 471,25	208 630,39	208 630,39
041	Opérations patrimoniales (9)	11 000,00	11 000,00	11 000,00
2031	Frais d'études	11 000,00	11 000,00	11 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		319 471,25	219 630,39	219 630,39
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 984 918,64	980 038,84	980 038,84

		+
RESTES A REALISER N-1 (10)		141 681,52
		+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)		159 526,19
		=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		1 281 246,55

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					2 736 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					2 736 000,00									
5486763	CAISSE D'EPARGNE	12/06/2019		05/08/2021	583 000,00	F		1,650	1,650	EUR	A	P	N	A-1
859531	CREDIT AGRICOLE	05/12/2018		05/01/2021	133 000,00	C		0,800	0,800	EUR	A	P	O	A-1
MIN262625EUR/279362	DEXIA CREDIT LOCAL DE FRANCE	29/09/2009		01/01/2010	1 500 000,00	F		5,050	5,050	EUR	A	P	N	A-1
MON226071EUR/0233513	CREDIT LOCAL DE FRANCE DEXIA	23/11/2004		01/05/2005	220 000,00	C	T4M	4,320	4,320	EUR	A	P	N	A-1
MON262624EUR/0279361	DEXIA CREDIT LOCAL DE FRANCE	29/09/2008		01/01/2009	300 000,00	F		5,010	5,010	EUR	A	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									

Commune de LONGAGES 213 - Commune de LONGAGES 213 - BP - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					2 736 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		2 061 903,05					218 259,36	80 806,30	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 061 903,05					218 259,36	80 806,30	0,00	0,00
5486763	N	0,00	A-1	583 000,00	25,00	F		1,650	19 029,18	12 252,91	0,00	0,00
859531	N	0,00	A-1	133 000,00	0,07	C		0,800	133 000,00	1 064,00	0,00	0,00
MIN262625EUR/279362	N	0,00	A-1	1 138 735,04	18,99	F		5,050	37 102,84	57 506,12	0,00	0,00
MON226071EUR/0233513	N	0,00	A-1	57 370,09	4,32	C	T4M	4,320	13 445,84	2 478,39	0,00	0,00
MON262624EUR/0279361	N	0,00	A-1	149 797,92	7,99	F		5,010	15 681,50	7 504,88	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Commune de LONGAGES 213 - Commune de LONGAGES 213 - BP - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		2 061 903,05					218 259,36	80 806,30	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		261 941,55	I 261 941,55
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		225 781,00	225 781,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	225 781,00	225 781,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		36 160,55	36 160,55
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	36 160,55	36 160,55

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	261 941,55	4 514,97	0,00	266 456,52

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		368 802,39	III
Ressources propres externes de l'année (a)		160 172,00	160 172,00
10222	FCTVA	90 732,00	90 732,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	69 440,00	69 440,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		208 630,39	208 630,39
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
4815	Charges liées à crise sanitaire Covid-19	8 630,39	8 630,39
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	200 000,00	200 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	368 802,39	141 681,52	159 526,19	200 000,00	870 010,10

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	266 456,52
Ressources propres disponibles	IV	870 010,10
Solde	V = IV – II (6)	603 553,58

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					1 553 566,30	1 253 547,77										27 664,45	35 153,77	
COLOMIERS HABITAT	2010	P	PRET SOCIAL DE LOCATION-ACCESSION(PSLA)	DEXIA CREDIT LOCAL DE FRANCE	550 000,00	440 876,42	21,83	T	R	2,770	R	2,770	A-1	EUR	12 057,39	14 996,41		
PROMOLOGIS	2010	P	PLUS 01 PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS GESTION DES FD	617 932,80	490 321,61	29,82	A	F	1,850	F	1,850	A-1	EUR	9 070,95	12 928,05		
PROMOLOGIS	2011	P	PLUS 01 PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS GESTION DES FD	284 683,50	231 740,45	30,82	A	F	1,850	F	1,850	A-1	EUR	4 287,20	5 847,81		
SAHLM COLOMIERS HABI	2012	P	RESIDENCE OASIS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS GESTION DES FD	89 250,00	78 909,29	31,16	A	C	2,850	C	2,850	A-1	EUR	2 248,91	1 381,50		

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SAHLM COLOMIERS HABI	2012	P	RESIDENCE OASIS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS GESTION DES FD	11 700,00	11 700,00	41,16	A	C		2,850	C		0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
TOTAL GENERAL					1 553 566,30	1 253 547,77											27 664,45	35 153,77

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
6574	N°1 SUBVENTION		AMICALE DES POMPIERS	Association	765,00
6574	N°1 SUBVENTION		AMICALE DU 3e AGE	Association	250,00
6574	N°1 SUBVENTION		ASSO DES PROFESSIONNELS DE LONGAGES	Association	250,00
6574	N°1 SUBVENTION		ASSO TEMPO ECOLE DE MUSIQUE	Association	600,00
6574	N°2 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE		ASSO TEMPO ECOLE DE MUSIQUE	Association	0,00
6574	N°1 SUBVENTION		BOULE LONGAGIENNE	Association	800,00
6574	N°1 SUBVENTION		COOP SCOL ECOLE MATERNELLE	Etablissement de droit public	1 310,00
6574	N°1 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE		COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE PRI	Etablissement de droit public	0,00
6574	N°2 SUBVENTION		COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE PRI	Etablissement de droit public	2 830,00
6574	N°1 SUBVENTION		FNACA	Association	55,00
6574	N°1 SUBVENTION		FOYER DU RABE	Association	32 000,00
6574	N°2 SUBVENTION PAJ-ALAC		FOYER DU RABE	Association	0,00
6574	N°1 SUBVENTION		FOYER DU RABE	Association	600,00
6574	N°1 SUBVENTION		GAPE PARENTS D'ELEVES	Association	250,00
6574	N°1 SUBVENTION		GESTES ET PETANQUE LONGAGIENNE	Association	600,00
6574	N°1 SUBVENTION		HARM BAT FANFARE LONGAGIENNE	Association	1 000,00
6574	N°1 SUBVENTION		JEUNESSE PLEIN AIR	Association	0,00
6574	N°1 SUBVENTION		JUDO SAMBO DOJO LONGAGES	Association	800,00
6574	N°1 SUBVENTION		LA CHORALE DE LONGAGES	Association	600,00
6574	N°2 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE		LA CHORALE DE LONGAGES	Association	0,00
6574	N°1 SUBVENTION		LABOUR PASSION	Association	250,00
6574	N°1 SUBVENTION		LAMBERT MOTO CROSS	Association	250,00
6574	N°1 SUBVENTION		LES AMIS DE LONGAGES : SAUVEGARDE DU PATRIMOINE	Association	250,00
6574	N°1 SUBVENTION		LES PAGAILLOS RUGBY VETERAN	Association	250,00
6574	N°1 SUBVENTION		LONGAGES ESPOIR CYCLISTE	Association	600,00
6574	N°1 SUBVENTION		LONGAGES SOLIDAIRE	Association	400,00
6574	N°2 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE		LONGAGES SOLIDAIRE	Association	400,00
6574	N°1 SUBVENTION		RADIO GALAXIE	Association	300,00
6574	N°1 SUBVENTION		RANDONNEE PESDESTRE	Association	310,00
6574	N°1 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE		RESTO DU COEUR	Association	400,00
6574	N°1 SUBVENTION		SOCIETE DE FOOTBALL	Association	3 750,00
6574	N°1 SUBVENTION		STE DE CHASSE	Association	675,00
6574	N°1 SUBVENTION		TAEKWONDO	Association	600,00
6574	N°1 SUBVENTION		TENNIS CLUB	Association	2 000,00
6574	N°1 SUBVENTION		UNION SPORT. LONGAGES RUGBY XV	Association	3 750,00
6574	N°1 SUBVENTION		VETERANS FOOT ASL	Association	250,00
6574	N°1 SUBVENTION		VOLANTS LONGAGIENS	Association	250,00

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
- (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
- (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		4,00	0,00	4,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ATTACHE TERRITORIAL	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
REDACTEUR	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		14,00	8,00	22,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	11,00	8,00	19,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT TECHNIQUE PR. DE 2EME CL. (Av. Janv. 2020)	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
AGENT SPÉCIALISÉ PRINCIPAL DE 2EME CL. DES E.M.	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL DE 2EME CL	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL (Av. Janv. 2020)	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		21,00	8,00	29,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Commune de LONGAGES 213 - Commune de LONGAGES 213 - BP - 2021

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	2 892 000,00	0,00	15,24	0,00	440 741,00	0,00
TFPB	1 844 000,00	0,00	16,60	0,00	306 104,00	0,00
TFPNB	51 300,00	0,00	88,97	0,00	45 642,00	0,00
CFE	143 200,00	0,00	20,44	0,00	29 270,00	0,00
TOTAL	4 930 500,00	0,00			821 757,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 23

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 30/04/2021

Présenté par le Maire (1),
A LONGAGES, le 07/05/2021
le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
A LONGAGES, le 07/05/2021
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

M. BENTAJOU Vivien	
M. CERON Laurent	
M. CONDOJANOPOULOS Pierre	
M. DALLARD Jean-Michel	
M. DEJEAN Daniel	
M. DELMAS Pierre	
M. DELSOUC Marc	
M. EYCHENNE Jean-Louis	
M. FADEUILHE Jacques	
M. LAVERGNE Christophe	
M. PIN Daniel	
M. RASSINEUX Patrick	
Mme CORATO Sandrine	
Mme COSTES Alexandra	
Mme COUTENCEAU Laurence	
Mme DELHOM Corinne	
Mme FEUILLERAC Marie-Claude	
Mme GRIEU Amélie	
Mme HIPPOLYTE Lucie	
Mme LACROIX Sandrine	
Mme MINETTI Stéphanie	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Mme PONS Odette	
Mme ROUMY Arlette	

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 10/05/2021, et de la publication le 10/05/2021

A LONGAGES, le 07/05/2021

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire.